Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1994)

Heft: [2]: Rapport sur l'administration : rapport

Vorwort: Préface

Autor: Nuspilger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Préface

La nouvelle conception du rapport de gestion a été appliquée pour la première fois à l'édition de 1993. Globalement, l'écho a été positif. La présente édition, celle de 1994, tient notamment compte des suggestions émises par la Commission de gestion: le chapitre consacré au classement des motions et des postulats est désormais rédigé selon des standards uniformes applicables à toutes les Directions et à la Chancellerie d'Etat. Un nouveau chapitre fait son apparition dans le rapport de gestion de 1994: la «mise en œuvre du programme gouvernemental de législature». Il se fonde sur le programme gouvernemental de législature de 1994 à 1998 adopté par le Conseil-exécutif le 12 octobre 1994 et expose l'état de la mise en œuvre à la fin de l'exercice. Des indications sont en outre fournies sur les démarches accomplies durant l'année.

Berne, avril 1995

Le chancelier: *Nuspliger*